

Postulat pour le conseil communal du 29 mai 2013

Pour une renaturation globale de la Paudèze

Madame la présidente, Mme et Mrs les membres de la municipalité,
cherEs collègues

Avant le conseil d'avril, je suis allé à la découverte de l'étang de la Paudèze que je n'avais pas la joie de connaître, histoire de me documenter sur le préavis No 5 dont nous devons parler. J'ai essayé de remonter la Paudèze à partir du lac. Une promenade qui a déjà un certain charme, même si certains tronçons ne sont pas vraiment accessibles.

Malheureusement, sur la majeure partie de la rive ouest de la rivière, c'est la désolation. Avec mes petits-enfants, j'avais apprécié le côté sauvage de cette rivière sur les hauts, dans la forêt, près du stand du Volson. En bas, la ville l'a envahie de manière insolente et l'a souvent massacrée. C'est triste à pleurer !

La rive gauche, par contre, sur le territoire de la commune de Paudex n'a pas été altérée de manière aussi dramatique que sur notre rive droite.

Je ne jette pas la pierre à ceux qui dans les années septante ont cru bien faire en créant, à grands frais mais pour le bien de la jeunesse, des terrains de sport. « Dompter la nature » était alors synonyme de progrès.

Heureusement, le mal ne semble pas irrémédiable. Cet espace de verdure ne doit pas être considéré comme perdu à tout jamais. Je pense même qu'il pourrait être changé, amélioré et même devenir un bel espace de détente; mais il faut que nous ayons de l'ambition à son propos.

Il ne faudrait pas que notre intervention ne soit qu'un simple lifting ou que le projet en cours de renaturation de la Paudèze se limite à une intervention, disons, « technico-scientifique ». Cette approche de renaturation, je l'espère globale. Raison pour laquelle je me permets de faire un postulat et demande à la municipalité de réfléchir à :

- 1° **délimiter** un espace vert qui part du lac et va jusqu'à la forêt des hauts de Pully. Espace vert dans lequel seraient créés un ou plusieurs sentiers avec des parcours adaptés à des promeneurs, avec ou sans handicap.

- 2° **créer un parc**, un jardin ; en utilisant entre autres les talus qui retiennent les terrains de tennis et de football ...et qui, pour l'instant, soit dit entre parenthèse, ressemblent à de vulgaires remblais sur lesquels on a planté des arbres pour retenir le terrain.

Un jardin qui pourrait avoir l'avantage de donner une très belle vue sur le lac, avec les arcades du pont de chemin de fer dans le bas du tableau.

Un jardin qui, j'en suis sûr, pourrait devenir **un jardin d'exception**.

Il remodelerait en tout cas les talus actuels et pourrait accueillir quelques bancs, des massifs, des arbustes...,

Pour cela , il faudrait , bien sûr, faire appel à un architecte paysagiste de renom ou organiser un concours.

Enfin, vous l'aurez certainement deviné, cette proposition s'inscrit dans la vision du Palm, du plan directeur communal et du plan de législature.

Je vous remercie de votre attention.

Eugène Roy

